



MAIRIE
DE
BALIROS
64510

EXTRAIT DU RECU
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-10-15-2

Nombre de conseillers :

En exercice: 09

Présents : 07

Votants: 08

Date de convocation : 09/10/2025

Date d'affichage : 09/10/2025

L'An Deux mille vingt-cinq, le quinze Octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIROS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, le Maire.

PRÉSENTS : Mr ESCALET André, VICENTE DE ANDRADE José, TREVE Thibault, CAMPAYS David, Edmond TREVE, Mme MAILHARRIN Gilberte et Mme DAUGAS Sylvie

ABSENTS EXCUSES : M DULILE Mathieu et Mme Géraldine MAILHARRIN

ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M DULILE Mathieu a donné pouvoir à Monsieur Edmond TREVE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault TREVE

Rénovation énergétique de la salle multi-activités: Réalisation d'un emprunt prêt relais

Le Conseil Municipal vote la réalisation au CREDIT AGRICOLE d'un emprunt d'un montant de 221 733 euros

Cet emprunt aura une durée totale de 2 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due au CREDIT AGRICOLE par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des Intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 2.58% l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **400 EUROS**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT AGRICOLE.

Madame Sylvie DAUGAS, Maire est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 064-216400911-20251015-2_15_10_2025-BF



Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Sylvie DAUGAS.

